

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le dix février deux mille vingt-trois par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 29 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, M. BAZIN, Mme MARETHEU,
M. COUTURE, Mme NOIRET, M. SCHREIBER, M. PEREZ, M. ROBLIN, Mme DAVID,
M. CARREZ, Mme DANI, M. PELLÉ, Mme BELLAL, M. BOUCHET, Mme BRANES, Mme ALLARD,
M. RENÉ, M. COURTOIS, Mme PECOT, M. MONTEIRO, M. DUBOIS, Mme CALIANDRO-CHARLON,
Mme RIVES, M. MOUGE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . Mme LEVY ayant donné pouvoir à Mme DAVID
- . M. MANET ayant donné pouvoir à Mme BELLAL
- . M. BUGEJA ayant donné pouvoir à Mme BRANES
- . Mme HOUDOT ayant donné pouvoir à Mme MARETHEU
- . Mme CUPIF ayant donné pouvoir à M. RENÉ
- . Mme VALETTE ayant donné pouvoir à M. PELLÉ
- . Mme VASQUEZ ayant donné pouvoir à Mme PECOT
- . M. MARTET ayant donné pouvoir à Mme RIVES
- . Mme ANTUNES ayant donné pouvoir à M. MOUGE
- . M. BONIFACE ayant donné pouvoir à M. DELEPLANQUE

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Marie BRANES

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Élu, à bulletin secret, Monsieur Laurent COURTOIS maire-adjoint, par 35 voix pour et 4 blancs,
- Décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et de désigner à mains levées ses représentants au sein des différents organismes et associations c'est-à-dire Monsieur Laurent COURTOIS (titulaire) et Madame Ludivine VALETTE (suppléante) pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Perreuxienne de Soins à Domicile (A.P.S.A.D) et Monsieur Laurent COURTOIS au sein du Conseil d'Administration du CCAS, par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme Rives, M. Mouge, M. Martet, Mme Antunes),
- Pris acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,
- Approuvé, à l'unanimité, le versement d'acomptes de subventions avant le vote du BP 2023, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les projets de conventions d'objectifs et autorisé Madame le Maire à les signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le protocole d'accord transactionnel entre la ville du Perreux-sur-Marne et Madame JORDANOVA, concernant des dommages subis sur sa maison et autorisé Madame le Maire à le signer ainsi que tout autre document en lien avec la présente affaire, par 39 voix pour,
- Sollicité, à l'unanimité, toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Région Ile de France, de la Préfecture du Val de Marne via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou le fond vert, pour l'aménagement d'une cour végétalisée au sein du groupe scolaire Germaine Sablon et autorisé Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire, par 39 voix pour,
- Sollicité, à l'unanimité, toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain (FIM), de la Préfecture du Val de Marne via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou via le fond vert, pour la rénovation de la chaufferie du Groupe Scolaire Clemenceau et des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville et autorisé Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire, par 39 voix pour,
- Sollicité, à l'unanimité, toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la métropole du Grand Paris (via le FIM), la préfecture (via la DSIL), l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française d'Aviron (FFA), la Région Ile de France, le Département du Val de Marne, pour les travaux de reconstruction du bâtiment situé au 10 Quai d'Argonne et autorisé Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) de l'opération sise 77 à 81 boulevard d'Alsace Lorraine à intervenir entre la société GREENCITY IMMOBILIER, l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et la commune, par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme Rives, M. Mouge, M. Martet, Mme Antunes),

- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) de l'opération de construction sise 66 boulevard Alsace Lorraine et 81 rue d'Avron au Perreux-sur-Marne passée entre l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et la société AGENCY en présence de la Commune du Perreux-sur-Marne, par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme Rives, M. Mouge, M. Martet, Mme Antunes).
- Approuvé, à l'unanimité, les conventions de transfert de gestion du domaine public de la Ville et autorisé Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document afférent à ce dossier, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AE 60 sise 90 avenue du Général de Gaulle au Perreux-sur-Marne appartenant à la SCI CONDOR au prix de 1 400 000€ et autorisé Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, par 39 voix pour,
- Émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation du projet de PLUi et les dispositions du règlement qui concerne la Commune, par 39 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints au Maire et des conseillers délégués, par 39 voix pour,
- Adopté, à l'unanimité, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création de postes au tableau des effectifs de la commune, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Christel ROYER

